

APPEL A PROJETS Confluences 2030

Initiative citoyenne autour du vélo

Maison Confluences - Cahier des Charges

I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJET

1. Confluences 2030

1.1. Enjeux du projet

En 2016, REDON Agglomération et les villes de Redon et Saint-Nicolas de Redon ont initié une vaste réflexion sur le devenir des quartiers portuaires. Menée en concertation avec les habitants et acteurs du territoire, cette démarche partenariale a bénéficié des compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluri-disciplinaire (Equipe Grether) et a abouti en décembre 2020 à la validation d'un plan guide d'aménagement et de programmation urbaine proposant une nouvelle histoire urbaine pour la centralité urbaine du territoire !

Ce projet ambitionne de renouveler l'attractivité des quartiers portuaires, leurs relations aux centres-villes et rayonnement à l'échelle du territoire. Sur ce vaste espace urbain entre fleuve, rivière et canal, les enjeux identifiés visent à la fois à révéler les lieux tout en recréant des liens à différentes échelles : la ville et les voies d'eau, l'urbain et la nature, le cœur d'agglomération et son territoire, l'héritage du passé et un futur à réinventer collectivement.

6 enjeux majeurs sont identifiés :

- Retrouver l'identité fluvio-maritime du cœur d'agglomération
- Révéler l'eau, les rives et les paysages, un cadre de ville extra-ordinaire
- Affirmer la vocation de centralité des quartiers portuaires
- Concrétiser les transitions économiques et culturelles
- Conjuguer les mobilités et les échelles
- Construire une stratégie de mise en œuvre opérationnelle

La validation en décembre dernier du plan guide d'aménagement et de programmation urbaine Confluences 2030 par les trois collectivités partenaires a marqué le démarrage d'opérations d'aménagements majeurs. Une nouvelle phase du projet s'engage.

Pour autant, la concertation, inscrite dans la démarche d'élaboration du projet, se poursuit et la Maison Confluences 2030 y joue pleinement son rôle.

1.2. Une démarche partagée

Au-delà de sa forte dimension partenariale, le projet Confluences marque par sa dimension concertée. Dès 2016, de nombreux rendez-vous citoyens ont permis d'enrichir et de partager la démarche de projet pour aboutir en 2018 au plan guide d'orientations mobilisant plus de 1000 participants. Les élus ont souhaité pérenniser la concertation pour Confluences. Le plan guide s'est construit, sous maîtrise d'œuvre de l'Atelier Grether, dans la poursuite de ce dialogue avec les habitants et la société civile en multipliant les formes de concertation pendant l'année de sa rédaction (réunions publiques, balade urbaines, expositions, conférences, ...).

La maison éclusière située 12 rue de l'Union, mise gracieusement à disposition des collectivités partenaires (les villes de Redon et de Saint-Nicolas-de-Redon et REDON Agglomération) par la Région Bretagne depuis 2017, incarne aujourd'hui cette démarche.

Dénommée aujourd'hui la Maison Confluences, elle est un lieu d'information et de concertation pour les habitants et plus largement la société civile et rend lisible le projet. C'est une véritable « cabane de chantier » ouverte plusieurs jours par semaine où l'on peut venir simplement s'informer, participer à des débats, rencontrer les équipes projets, préfigurer des projets à venir. Mais c'est aussi un espace mis à disposition de ceux qui portent collectivement des initiatives et projets s'inscrivant dans la dynamique du projet. Sa situation privilégiée à l'épicentre du projet en fait désormais un lieu bien identifié par les habitants.

Plusieurs initiatives culturelles inscrites au programme des Confluences d'été ont été menées et ont permis de porter un autre regard sur la ville et l'évolution des quartiers du port. Les confluences d'été conjuguent les initiatives citoyennes associatives et municipales et visent à révéler les lieux et les liens entre les différents quartiers. Il s'agit d'une programmation pour vivre la ville autrement et en apprécier le cadre de vie.

2. La stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux et la stratégie touristique

En 2019, dans l'optique de la rédaction d'un contrat de canal, REDON Agglomération, la Région Bretagne et le Département de Loire-Atlantique ont élaboré conjointement un schéma d'occupation et de navigation du domaine fluvio-maritime du territoire de REDON Agglomération. Il s'est donné pour objectifs de :

- Affirmer la vocation fluvio-maritime exceptionnelle du territoire dans une vision interrégionale et interdépartementale ;
- Créer les conditions pour optimiser et harmoniser le développement des activités fluviales, nautiques et fluvestres ;
- Structurer l'offre de navigation en identifiant les points d'arrêts courts / moyens / longs séjours
- Faciliter la navigation et l'itinérance entre les différents cours d'eau en aménageant et facilitant la gestion des haltes confluences et escales fluviales

Dans ce cadre, un appel à projet concernant les maisons éclusières inoccupées le long des voies d'eau a été lancé avec pour objectif de :

- accentuer le caractère fluvial et nautique du territoire de REDON Agglomération
- animer les voies d'eau et valoriser le patrimoine bâti au bord de de l'eau, et notamment les maisons éclésières
- participer à la structuration du tourisme fluvestre (activités sur et au bord de l'eau) en développant des services à destination des différents usagers de la voie d'eau (plaisanciers, cyclotouristes...)
- innover dans les propositions de navigation ou de services au bord ou sur l'eau, accessibles et respectueuses de l'environnement naturel, dans une logique de tourisme durable.
- contribuer au développement économique, touristique et fluvial du territoire de REDON Agglomération

L'activité de la Maison Confluences, patrimoine de la région Bretagne, devra être en cohérence avec ces objectifs d'intérêt régional.

3. Le schéma vélo de territoire et de la ville

L'élaboration du schéma directeur vélo par REDON Agglomération a débuté en sept 2021 et se réalise avec l'appui des compétences internes et l'accompagnement de l'Agence d'Urbanisme de la Région de Saint Nazaire et de l'agence d'attractivité et de développement.

Il s'élabore de manière concertée avec l'ensemble des collectivités du territoire, les usagers et acteurs de la mobilité afin qu'ils puissent partager leurs visions tant sur les aménagements cyclables d'itinéraires que sur la manière de faire changer les pratiques pour passer du volant de sa voiture, au guidon du vélo !

Des besoins partagés sur l'ensemble du territoire se sont exprimés :

- Sécuriser et aménager des liaisons entre les bourgs et les villages importants (hameaux) et entre les communes à l'échelle des bassins de vie : zones résidentielles vers zone d'activités et de services, vers les zones de loisirs, ...
- Renforcer l'intermodalité en lien notamment avec les gares ferroviaires, pour les usages du quotidien mais aussi pour le tourisme,
- Relier entre eux les grands itinéraires vélo routes et voies vertes touristiques pour conforter la destination touristique Vélo du territoire,
- Etoffer l'offre de services vélos à l'échelle du territoire (location, réparation ...) en étant au plus proche des zones de densité urbaines (pôle relais) et des besoins exprimés par les habitants notamment ceux dépourvus de moyen de déplacement,
- Développer la pratique du vélo à assistance électrique, adapté à notre territoire, marqué par un relief et des distances importantes,
- Développer la culture du vélo auprès d'un large public en s'appuyant notamment sur les nombreuses dynamiques locales existantes, portées par le secteur associatif.

De cette approche se dégagent actuellement 4 axes de travail :

- Développer la pratique du vélo utilitaire (itinéraires + services ...) pour répondre à tous les besoins.
- Offrir et accompagner les conditions de la pratique du vélo
- Intégrer le vélo à la stratégie intermodale du territoire
- Accompagner le changement des modes de vie en mettant en synergie l'action publique et l'écosystème des acteurs de l'écomobilité (associations, collectifs et entreprises ...)

- Conforter la destination touristique Vélo du territoire en faveur d'une économie durable et d'un « slow tourisme » intégrée à la stratégie régionale

II. CONDITIONS DE L'APPEL A PROJET MAISON CONFLUENCES 2030 pour la saison estivale 2022

1. Objectifs de l'appel à projet

Dans le respect de ce contexte général et en réponse à plusieurs politiques publiques à savoir :

- Le projet Confluences et ses enjeux autour des mobilités, la concertation et mobilisation citoyenne
- Le schéma du tourisme et contrat de canal qui soutiennent le développement des activités fluviales et de la valorisation du patrimoine
- Le schéma vélo en cours d'élaboration qui vise à accompagner le changement des modes de vie en mettant en synergie l'action publique et l'écosystème des acteurs de l'écomobilité (associations, collectifs et entreprises ...)

Le projet d'animation estivale à la Maison Confluences doit répondre aux objectifs suivants :

- Développer une offre de services adaptée aux touristes à vélo qui empruntent les itinéraires véloroutes et voies vertes qui traversent la ville : la Vélodyssée EV1 et la V42 St Malo-Arzal,
- Donner envie et faire évoluer le regard du grand public sur la pratique du vélo
- Etre dans l'action et en proximité des habitants pour redonner confiance dans ce mode de déplacement grâce à une animation grand public
- Rendre autonome les habitants au travers des services de proximité et des actions événementielles capables de fédérer les acteurs
- Exploiter la proximité de l'eau pour offrir une programmation culturelle capable de valoriser cet atout majeur.

Cible : Habitants du territoire et touristes, notamment itinérants à vélo.

La Maison devra être accessible au public. L'exposition du projet Confluences restera en place.

2. Bénéficiaires

L'appel à projet est ouvert exclusivement aux associations.

3. Situation, espace et durée de mise à disposition

La Maison Confluences se situe 12 rue de l'Union à Redon et sera mise à disposition pour une durée de deux mois du 1/07/2022 au 31/08/2022. Les espaces mis à disposition sont : la cave, le rez-de-chaussée (à l'exception du bureau occupé par l'association A La Zim) et l'étage de la maison éclusière des Bateliers.

Le bénéficiaire prendra les biens mis à sa disposition dans l'état où ils se trouvent au jour de leur entrée en jouissance et ne pourra exiger de REDON Agglomération aucun travaux supplémentaires.

Un contrat avec REDON Agglomération sera établi et co-signé des deux parties : REDON Agglomération et le bénéficiaire.

Un état des lieux entrant, contradictoire, des parties terrestres (bâties ou non) sera effectué en double exemplaires, par REDON Agglomération et sera annexé au contrat.

4. Cadre juridique et conditions financières

La Région Bretagne est propriétaire des bâtiments et REDON Agglomération bénéficie d'une convention d'occupation temporaire dont l'article 12 spécifie les règles d'une sous occupation.

Extrait : REDON Agglomération peut mettre à la disposition de tiers dénommés « sous-occupants » tout ou partie des lieux définis à l'article 1 de la présente convention, dans le cadre de contrats compatibles avec les dispositions de la présente convention. REDON Agglomération demeure personnellement et exclusivement responsable envers la Région et envers les sous-occupants du respect de toutes les dispositions et obligations résultant de la présente convention. Toute sous-occupation d'une durée supérieure à un mois doit avoir reçu au préalable l'agrément express et écrit de la Région avant sa mise en œuvre.

Les activités commerciales sont autorisées sous réserve de respecter les conditions légales d'attribution, après établissement d'un contrat avec la REDON Agglomération et avec l'accord express de la Région Bretagne.

Notamment, en application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et de tout autre texte à intervenir, lorsque le titre permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, REDON Agglomération organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. »

La mise à disposition est gratuite pour une durée de 2 mois du 1 juillet au 31 août 2022. Les coûts de frais généraux concernant le fonctionnement du lieu (électricité, eaux, réseaux...) ne seront pas facturés au bénéficiaire.

III - MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

1. Documents fournis aux candidats

Le dossier de l'appel à projets est remis gratuitement aux candidats et téléchargeable sur le site internet de REDON Agglomération :

<https://www.redon-agglomeration.bzh/appele-projet-confluences-2030-initiative-citoyenne-velo>

2. Contenu du dossier de candidature

La candidature se compose de trois éléments : le dossier de candidature (trame ci-jointe devant être signée par le candidat), une note de présentation du projet (format libre).

Le dossier de candidature doit être intégralement renseigné, il porte engagement du candidat et doit être accompagné de tous les documents complémentaires demandés.

Le dossier de candidature est à remplir et présente notamment :

- Le candidat (la présentation précise du candidat ou de l'équipe et le rôle de chacun),
- L'activité actuelle

La note de présentation doit comporter 6 feuilles recto/verso maximum. Elle pourra être complétée d'annexes autant que nécessaire. Elle développera :

- La motivation, la compréhension des enjeux et l'appréciation par le candidat
- Le concept
- Le projet d'animation
- Les principes de fonctionnement
- L'approche marketing
- Les éléments économiques et financiers
- Le calendrier prévisionnel (travaux, début d'activités...)
- Les dispositions prises en faveur du développement durable.

Autres pièces à fournir : statuts de l'association, bilans et comptes de résultats des 3 dernières années. Un courrier engageant le Président de l'association est requis.

IV. ANALYSE DES OFFRES

Les offres sont conjointement analysées par les collectivités impliquées.

1. Conformité et complétude du dossier de candidature

La commission vérifie la conformité des dossiers de candidature aux conditions posées par l'appel à projets. Elle s'assure également de la complétude des dossiers de candidature. Tout dossier non conforme ou incomplet entraînerait le rejet de la candidature.

2. Critères de sélection des projets (20 points)

- 1/ La pertinence de l'usage et du service rendu par rapport au site (3 points)
- 2/ La qualité de la programmation au regard des objectifs attendus et publics cible du projet (10 points)
- 3/ Les références du candidat (porteur du projet, motivation, équipe, etc.) (3 points)
- 4/ L'intégration du développement durable (économique, social et solidaire, environnement) dans le projet (4 points)

V. DEPOT DES CANDIDATURES ET CALENDRIER

1. Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au :
Lundi 13 juin 2022 à 12 heures

Les dossiers de candidature sont remis par les candidats en version électronique selon les modalités suivantes :

- par courriel : confluences@redon-agglomeration.bzh

Les dossiers de candidature reçus après la date et l'heure limites seront considérés comme non recevables et renvoyés aux candidats concernés.

2. Sélection des candidats

La sélection des dossiers se fera uniquement sur analyse des dossiers remis.

3. Résultat et suite de l'appel à projet

Les résultats de la sélection du candidat retenu se fera au plus tard **le 17 juin 2022**.

Les collectivités se réservent la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à projets si les dossiers de candidature ne répondent pas aux attentes.

La date de démarrage de l'activité est envisageable à partir du 27 juin 2022.

VI. ANNEXES

Pour aller plus loin :

- Confluences 2030 : [Le projet | Confluences 2030](#)
- Canaux de Bretagne : www.canaux.bretagne.bzh
- Chiffres clés du Pays de Redon : [Rapport d'activité de l'Office de Tourisme 2020](#)
- CRT Bretagne : [Fréquentation des véloroutes et voies verte de Bretagne](#)
- CRT Bretagne : [Etude de fréquentation et de retombées économiques des véloroutes et voies vertes](#)
- CRT Bretagne : [La Fréquentation des canaux et chemins de halage en 2018](#)